

Productions aquacoles

RNCP1919 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BAC PRO — Baccalauréat professionnel
Code(s) NSF	212
Code(s) ROME	A1404
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

• Activités visées :

1. Le salarié ou responsable d'exploitation aquacole conçoit la création, la reprise et le développement de l'exploitation :
 - Il situe la création, la reprise et le développement de l'exploitation par rapport aux courants internationaux et aux évolutions qu'ils provoquent ;
 - Il analyse les relations entre l'exploitation et les différents éléments de l'environnement ;
 - Il évalue les potentialités de l'exploitation ;
 - Il raisonne son projet d'exploitation et ses évolutions, notamment en phase d'installation ou de modernisation, en fonction de ses objectifs et des potentialités de l'exploitation.
2. Le salarié ou responsable d'exploitation aquacole prend les décisions nécessaires au fonctionnement de l'exploitation :
 - Il organise et dirige le fonctionnement de l'exploitation ;
 - Il fait le bilan de ses activités et en rend compte dans le cas d'un salarié ;
 - Il établit, analyse et utilise les résultats technico-économiques et financiers de l'exploitation, pour réguler son fonctionnement.
3. Le salarié ou responsable d'exploitation aquacole met en œuvre les différentes activités de production, transformation, commercialisation de produits et services de l'exploitation ou liés à l'exploitation :
 - Il conduit un (ou des) atelier(s) de production aquacole (conchyliculture, élevage de crustacés, salmoniculture...) ;
 - Il vend sa production et peut exercer une ou (des) activité(s) créatrice(s) de valeur ajoutée sur son exploitation par vente des produits qu'il transforme et/ou de services liés à son environnement naturel et socio-économique.
4. Le salarié ou le responsable d'exploitation aquacole gère les aspects sociaux et humains qui sont liés à l'exercice de son métier.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activité : – production aquacole : production proprement dite ou prélèvement des produits dans le milieu naturel ;

- transformation de produits aquacoles (abattage, éviscération, filetage, fumage...) ;
- commercialisation des produits aquacoles et des services associés.

Les activités professionnelles peuvent concerner tous les types de productions en milieu aquatique (salmoniculture, pisciculture d'étang, pêche professionnelle en eau douce, aquaculture marine...) et les activités qui y sont liées (transformation, commercialisation).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles : Les titulaires de ce diplôme pourront occuper, éventuellement après expérience, des postes de salariés – responsables techniques d'unité de production ou adjoints de chef d'exploitation – ou être responsables d'une exploitation aquacole de petite taille.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A3X40 — Pêcheurs et aquaculteurs · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 981
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	84 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X40 — Pêcheurs et aquaculteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un enseignant-chercheur, est composé de professeurs de l'enseignement public et, sauf impossibilité, au moins d'un professeur de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage, et, pour un tiers au moins, de membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP13876

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1919/>